



Seine-et-Yvelines
Numérique

2020-CSSYN-43

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légalité
le :
AR n° :

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la mise à jour du BPU Numérique Educatif

Le 25 juin 2020, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 19 juin 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts d'Yvelines Numérique ;

Vu la délibération en date du 15 juin 2017 relative à la convention « numérique pour l'éducation » ;

Vu l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentées en conseil des ministres ;

Vu la délibération 2020-CSSYN-33 relative aux modalités de délibération par voie dématérialisée des comités syndicaux en application de l'ordonnance 2020-347 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la mise à jour du catalogue de service sous forme de bordereau de prix NUMERIQUE POUR L'EDUCATION.

AUTORISE, le cas-échéant, le Président du Comité Syndical, à apporter des modifications non substantielles à ce bordereau de prix, avant signature ou par la voie d'avenant.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BÉDIER

Président du Comité Syndical

Seine-et-Yvelines Numérique

Accusé de réception en préfecture

078-200062248-20200703-2020-

CSSYN-43-DE

Date de réception préfecture :

03/07/2020

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la mise à jour du BPU Numérique Educatif

Président de séance : Monsieur Pierre Bédier

Présents : 4

- En présentiel (2) : M. COQUARD Bertrand, Mme WINOCOUR LEFEVRE Pauline

Dont

Pouvoir : 2

- Mme DUMOULIN Cécile à M. COQUARD Bertrand
 - M. OLIVE Karl à Mme WINOCOUR LEFEVRE Pauline
-

Absents EXCUSÉS : 0

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Numérique Educatif	4	3	4

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la mise à jour du BPU Numérique Educatif

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
BEDIER Pierre	En présentiel	POUR
COQUARD Bertrand	En présentiel	POUR
DUMOULIN Cécile	Représenté	POUR
OLIVE Karl	Représenté	POUR
WINOCOUR LEFEVRE Pauline	En présentiel	POUR